

COMMUNE DE SAINT-MARIENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 – Nombre de membres présents : 9 – Votants 15:

DATE DE CONVOCATION : **06/04/2023**

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mme MAINVIELLE, M. LESCA, Adjoint ;
Mmes GUIBERT, MARION, SOARES, MM. TARIF, GARSAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHARTIER, VIGEAN, DANTAS, NIETO, BETILLE, MM.
CHARTIER, BOUCHAN, ARNAUD, AVRIL, GARUZ.

POUVOIRS : M. GARUZ qui a donné pouvoir à M. ISRAEL,
Mme CHARTIER qui a donné pouvoir à M. LESCA,
Mme VIGEAN qui a donné pouvoir à Mme MAINVIELLE,
M. CHARTIER qui a donné pouvoir à M. BOURREAU,
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à M. GARSAUD,
M. ARNAUD qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MAINVIELLE

DELIBERATION N° 2023-23 – SUBVENTIONS ET DONS 2023

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 2

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de maintenir les critères d'obtention de subvention pour l'année 2023, et que trois associations ne remplissant pas les critères, elles ne percevront rien pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide de voter le montant global de 6750 € pour les subventions et dons 2023.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Mireille Mainvielle

Le Maire,
Marcel BOURREAU